

2024-049

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation
6 DÉCEMBRE 2024

Date d'affichage de
convocation
6 DÉCEMBRE 2024

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **19**

Votants : **29**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Vingt-Quatre

Le 16 décembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

Etaient présents : Bertrand HOUILLON, Frédérique DULAC, Laurence RENARD, Roberto DRAPRON, Arnaud BOUTIER, Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Denis GUYARD, Raymond BESCO, Yolande GROBON, Guérigonde HEYER, Denis VERGNIAULT, Slimane MOALLA, Chrystèle GUILLARD, Salem LABRAG, Nicolas LARGESSE, Etienne DERVYN, Anne DEUDON, Benoît TOULLEC.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Tristan JACQUES à Guérigonde HEYER
Emilie STELLA à Chrystèle GUILLARD
Eliane GOLLIOT à Yolande GROBON
Brigitte BOUCHET à Denis VERGNIAULT
Fabienne BELLIN-WEILL à Magali DOUSSE
Patrick MARQUET à Denis GUYARD
Charles RENARD à Laurence RENARD
Isabelle SALOMÉ à Arnaud BOUTIER
Caroline LIGNOUX à Anne DEUDON
Stéphane BOUCHARD à Benoît TOULLEC

Madame Frédérique DULAC a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :

16 DÉCEMBRE 2024

Objet :

**Election de la Commission
municipale permanente
Logement**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-22,

VU les délibérations du Conseil Municipal en date du 12 octobre 2020 n°2020-48 approuvant le règlement intérieur du Conseil Municipal, n°2020-49 portant création et composition des Commissions municipales permanentes,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2024-038 installant M. Benoît TOULLEC au Conseil Municipal en remplacement de Mme Eugénie LAOULA démissionnaire le 25 septembre 2024, de M. Kouider ZENATI démissionnaire le 20 septembre 2024, de Mme Christelle GERVAIS démissionnaire le 30 août 2024 et de Mme Thérèse MALEM démissionnaire le 24 juin 2024,

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder au remplacement de Mme Thérèse MALEM qui était membre de la Commission municipale permanente Logement,

CONSIDÉRANT que la composition des différentes commissions municipales doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'Assemblée communale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Article 1 : ÉLIT** en son sein les membres de la Commission municipale permanente Logement :

Monsieur le Maire constate que sont déclarés candidats :

- Liste Majorité

1. Jean TANCEREL
2. Yolande GROBON
3. Fabienne BELLIN WEILL
4. Magali DOUSSE
5. Guérigonde HEYER
- 6.

- Liste Opposition

1. Benoît TOULLEC
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.
- 6.

Etant constaté que les deux listes sont incomplètes, Monsieur le Maire propose la présentation d'une liste unique.

En vertu de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

Ont obtenus :

- Liste 1 :
- Liste 2 :

- **Article 2 : APPROUVE** la composition de la Commission municipale permanente Logement comme suit :

Président de droit : M. Bertrand HOUILLON, Maire

1. Jean TANCEREL
2. Yolande GROBON
3. Fabienne BELLIN WEILL
4. Magali DOUSSE
5. Guérigonde HEYER
6. Benoît TOULLEC

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : 18 DEC. 2024

Certifiée exécutoire le : 18 DEC. 2024

Le Maire

B. HOUILLON

Le Secrétaire de Séance

F. DULAC